



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le

N/Réf. :

**ORDONNANCE N° 18/143 DU 27 DECEMBRE 2018 PORTANT
NOMINATION DES AGENTS DE CARRIERE DES SERVICES
PUBLICS DE L'ETAT AU GRADE ET A LA FONCTION DE
SECRETAIRE GENERAL**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 79, 81 et 202 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 1, 16, 17, 19, 72 et 74 ;

Vu le Décret n° 017-2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent public de l'Etat, spécialement en ses articles 1 et 3 ;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique ;

Vu l'Ordonnance n° 82-032 du 19 mars 1982 portant règlement d'administration relatif à la cotation et à l'avancement de grade du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant règlement d'Administration à la carrière du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu la lettre n°1400/ME/MIN.FP/2017 du 1^{er} décembre 2017 du Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique concernant la participation à la formation en vue du concours de promotion au grade de Secrétaire Général de l'Administration Publique ;

Vu les dossiers administratifs des Agents dont les nom, post-nom et prénoms ci-dessous ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommés au Grade et à la Fonction de Secrétaire Général de l'Administration Publique, les personnes dont les nom, post-nom et prénom ci-après :

1	Monsieur	BOOTO	BO LOLIMBA	King
2	Monsieur	MANGOBE	BOMUNGO	Jean Marie
3	Monsieur	IKOLI YOMBO	Y'APEKE	Joseph
4	Monsieur	TWITE	YAMWEMBO	Célestin
5	Madame	SEYA NTSHIKALA	MYRIAM	Bénédicte
6	Monsieur	KALALA	MBAYO	Christophe
7	Monsieur	MADRAGULE	ORIPALE	Roger
8	Monsieur	KANKU	KASHALA	Christian
9	Monsieur	NDIBU	KAPUKU	Delly
10	Monsieur	TSHIMANGA	MUSUNGAYI	J. Rigobert
11	Madame	KAMWANYA	BIAYI	Esther
12	Monsieur	LELE	PERO	Guillaume
13	Monsieur	BUSHABU	BOPEMING	Evariste
14	Monsieur	MUKUALA	BATEKE	Jean Marie
15	Monsieur	KAMBA	NSUNDA	Aurélien
16	Monsieur	NDUDI	PFUTI	Raymond
17	Monsieur	MANTOBO	MENETUDIA	Bertin
18	Monsieur	KAPWABWA	KAMENGA	Emmanuel
19	Monsieur	LUKOMBE	BALAMUTSHU	Emmanuel
20	Madame	MBANGU	KIKUMBI	Pascaline
21	Madame	SALEBONGO	BASOY	Eugénie
22	Monsieur	KOSHI	GIMEA	Georges
23	Monsieur	IPONGO	KUMALELA	Jacques
24	Monsieur	KIKUDI	KONGOLO	Gilbert
25	Monsieur	KALUWA	MWANGALA	Alexis
26	Monsieur	NGUVULU	KHOJI	Jean
27	Monsieur	DIUR	MULAND	Jean
28	Monsieur	MBOKO	IYETI	Alain
29	Madame	MATA	NGOSENANYA	Colette
30	Monsieur	KINGOME	TSHALI	Jean
31	Monsieur	YUMA	RAMAZANI	Sylvain
32	Monsieur	MASALA	BIKUGI	Jean
33	Madame	NEPA NEPA	KABALA	Christine
34	Monsieur	MABOYA	NZALINGO	Joseph

35 Monsieur	MANYA ONAKODUA	LETSHU	Jean Gaston
36 Monsieur	TSHEKE	KOY	Cosmas
37 Monsieur	MUSAMBYA	SANGANYA	Vincent
38 Monsieur	NTABALA	MURHANDIKIRE	Jean Parfait
39 Monsieur	BAGULA	MUGANGU	Donat
40 Monsieur	SHABANI TABU	BIN KIKUNI	Delphin
41 Monsieur	MUGANGU	KULIMUSHI	Gérard
42 Monsieur	TOIRAMBE	BAMONINGA	Benjamin
43 Monsieur	BONDJALA	YUGHA	Ferdinand
44 Madame	BAFALANGA	ATOSA	Thérèse
45 Monsieur	KITOKO	MONDJE LOBELA	Guylain
46 Monsieur	MOKAMBIA	ELOMBO	Flory
47 Monsieur	ILONGA	BOMPOKO	Body

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Ministre de la Fonction Publique est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 27 décembre 2018

Joseph KABILA KABANGE

Bruno TSHIBALA NZENZHE

Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le 27 décembre 2018

Le Cabinet du Président de la République

Néhémie MWILANYA WILONDJA

Directeur de Cabinet